



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cyclistes

Question écrite n° 33327

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la pratique du vélo. En effet, si les bienfaits qu'apporte la pratique de ce sport ne sont plus à démontrer, en ce qu'il prévient notamment les risques cardio-vasculaires, il devient dangereux, en raison d'une cohabitation loin d'être sans faille avec les automobiles. Ainsi, bon nombre de pratiquants ont renoncé à pratiquer leur sport à cause d'automobilistes, qui, peu respectueux du code de la route, mettent en péril la vie des autres usagers dont les cyclistes. D'un autre côté, il ne faut pas occulter le comportement parfois provocateur et désinvolte de certains groupes de cyclistes. Il devient de plus en plus urgent d'apporter des solutions à ce problème, d'une part, en multipliant les pistes cyclables, où les cyclistes sont en réelle sécurité, et qui empêchent les automobilistes d'être gênés par les cyclistes, d'autre part, en menant une vaste campagne de sensibilisation de prévention routière à la télévision, adressée aux automobilistes et aux cyclistes, afin de leur rappeler les règles de base de sécurité et de bonne conduite. Il souhaiterait savoir quel est son sentiment à ce sujet, et s'il entend intervenir en ce sens. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Les résultats favorables constatés en matière de sécurité routière depuis trois ans témoignent d'un changement réel de comportement de la part de nos concitoyens, qu'ils soient automobilistes ou cyclistes, ou bien, comme c'est souvent le cas, alternativement les uns ou les autres. Cette évolution positive des usagers vers une conduite plus apaisée sur les routes est le fruit d'une politique déterminée à mieux faire respecter les règles, notamment celles dont les manquements peuvent conduire à une accidentologie grave. Il existe néanmoins, dans toutes les catégories d'usagers de la route, une marge de progression importante sur le plan de l'évolution des comportements. C'est pourquoi les services du ministère mènent une concertation permanente avec les associations représentatives de cyclistes pour faire évoluer et mieux faire connaître les règles du code de la route, en favorisant plus particulièrement la cohabitation des différents usagers. Dans ce cadre, diverses actions de communication ont été menées. Ainsi, le 8 mars 2005, une conférence de presse a réuni les fédérations de cyclistes sur le thème de la circulation à vélo et la sécurité liée à ce mode de transport. En outre, des dépliants tels que « Circuler à vélo : comment rouler en toute sécurité », déjà largement diffusés, sont actuellement en cours de réimpression. Concernant le développement des pistes cyclables, la solution la plus satisfaisante pour la sécurité et le confort des cyclistes dépend principalement des fonctions et de l'environnement de la voirie ; il n'existe pas de solution unique adaptée à toutes les configurations. Leur implantation est donc décidée par les autorités locales en concertation avec les usagers et les associations afin de répondre au mieux aux attentes de chacun. Dans ce contexte, il convient de se référer aux ouvrages de recommandations pour les aménagements cyclables publiés par le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), qui constituent des outils précieux pour ceux qui conçoivent des aménagements pour les cyclistes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33327

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 962

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2233